

VD_OMNI CCST.2011.0001 vom 7. Februar 2011

VD Tribunal cantonal, 2011-02-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_CCST.2011.0001

FR: VD_OMNI CCST.2011.0001 du 7 février 2011

IT: VD_OMNI CCST.2011.0001 del 7 febbraio 2011

Regeste

X_____ c/Service de la population (SPOP) | Irrecevabilité d'un recours à la Cour constitutionnelle contre une décision du Service de la population.

Erwägungen

E. 17

juin 2005 sur le Tribunal fédéral (LTF - RS 173.110), le recours constitutionnel subsidiaire à celles des articles 113 ss LTF. Le mémoire de recours doit être rédigé dans une langue officielle, indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signé. Les motifs doivent exposer succinctement en quoi l'acte attaqué viole le droit. Les pièces invoquées comme moyens de preuve doivent être jointes au mémoire, pour autant qu'elles soient en mains de la partie; il en va de même de la décision attaquée.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.